

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Céline FORTIN, Alain GENGE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, René LE BOULANGER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-137

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 6

HABITAT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025 BILAN ANNEE 2020

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a été présenté au comité régional de l'habitat et de l'hébergement le 23 janvier 2020. Il a été approuvé définitivement par le conseil communautaire du 10 mars 2020.

Pour rappel et en lien avec le projet de territoire Lamballe Terre & Mer 2032, le PLH de Lamballe Terre & Mer a été élaboré avec 5 orientations :

- Conforter l'attractivité du territoire, développer un dynamisme démographique partagé (production et mixité sociale),
- Conforter une politique foncière durable et promouvoir un habitat plus « vertueux » (foncier et forme urbaine),
- Remobiliser le parc existant occupé ou vacant et le rendre attractif et performant (mobilisation du parc existant),
- Mieux répondre aux besoins spécifiques actuellement non ou mal satisfaits (besoins des jeunes saisonniers, seniors, ménages en insertion),
- Conforter le rôle et le positionnement de Lamballe Terre & Mer comme pilote et fédérateur des interventions habitat (gouvernance et pilotage PLH).

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le code de la construction et de l'habitation prévoit la présentation d'un bilan annuel ainsi que des éventuelles adaptations que justifierait l'évolution de la situation sociale, économique ou démographique. Le bilan annuel ainsi que les adaptations éventuelles sont transmis aux communes, au préfet et sont tenus à la disposition du public.

Le Vice-Président en charge de l'habitat présente le bilan du Programme Local de l'Habitat de Lamballe Terre & Mer pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le bilan du Programme Local de l'Habitat pour l'année 2020,
- PRECISE qu'il sera transmis aux personnes morales associées,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUL. 2021**
Affiché le **9 JUL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

A Lamballe-Armor, le
Le Président,

9 JUL. 2021

